

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 37, déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, est relatif à la prolongation de l'opération "Paris Plages" sur le bassin de la Villette.

C'est Mme Léa FILOCHE qui le présente.

Mme Léa FILOCHE. - Oui. Je vous prie d'excuser François DAGNAUD qui ne pouvait pas être présent ce soir. De ce fait, je présente en son nom et au nom des élus du Conseil du 19^e arrondissement un vœu en lien avec la grande réussite de "Paris Plages" sur le bassin de la Villette. Cette grande réussite mérite, selon nous, qu'elle puisse aussi bénéficier, comme l'opération "Paris Plages" sur les sites historiques parisiens, de la prolongation qui avait été proposée cette année.

Nous souhaitons donc par ce vœu rappeler que le bassin de la Villette et les habitants du 19^e arrondissement qui ont participé à "Paris Plages" du bassin de la Villette puissent bénéficier de "Paris Plages" jusqu'à la veille de la rentrée.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, à Léa FILOCHE et à tous les élus du 19^e arrondissement car ce vœu constitue une très belle occasion de se féliciter du bilan de "Paris Plages" 2016, tant sur les berges de Seine, mais aussi en effet sur le bassin de la Villette.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire - et de le répéter d'ailleurs tout à l'heure pour répondre à un vœu de Danielle SIMONNET dans quelques instants -, nous avons besoin de nous réinterroger sur le fonctionnement, l'organisation et la programmation de "Paris Plages" dès l'année 2017 en raison de la piétonisation définitive des berges de Seine rive droite que nous avons votée ce matin.

Je proposerai, en effet, que dans le cadre de cette réflexion, nous intégrions dès le début l'extension de la manifestation pour l'année 2017. Avis favorable à ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 266).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à une expérimentation du naturisme à Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous arrivons maintenant au vœu que vous attendez tous, le vœu référencé n° 39 relatif à une expérimentation du naturisme à Paris.

C'est David BELLARD qui le présente en deux minutes maximum, et c'est Bruno JULLIARD qui y répondra.

M. David BELLARD. - Je sais que tu as très envie que je le présente nu, mais je vais le présenter habillé. Ce vœu devrait nous réunir, en tout cas réunir les groupes de la majorité.

En effet, il part du constat que Paris ne comporte pas, à ce jour, de lieu en plein air permettant la pratique du naturisme, contrairement à de grandes villes dans le monde qui ont mis en place des espaces autorisés sans qu'il n'y ait aucun problème.

Or, ces pratiques se développent. Elles concernent tous les ans 2 millions de personnes en France, et un récent sondage I.F.O.P. indique que plus de 10 % des Françaises et des Français seraient tentés par cette pratique.

Pour répondre à ces aspirations bien légitimes, dans le respect de chacune et de chacun, nous émettons le vœu que Paris étudie la possibilité d'un lieu en plein air, délimité au sein d'un espace vert ou piéton parisien, permettant donc la pratique du naturisme.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Monsieur le Maire, Monsieur le Président de groupe, chers collègues, d'abord je ne doute pas, et c'est déjà le cas d'ailleurs depuis ce matin, que certains profiteront de ce débat pour laisser libre cours à un déchaînement "anti-bobo", dénonçant des élus soi-disant coupés des réalités ou regrettant que l'on perde du temps avec des sujets de cette nature. Je veux rassurer ces détracteurs, le temps qui y sera consacré ne dépend en réalité essentiellement que d'eux et il leur revient de faire polémique de tout et de rien et d'envahir les plateaux télé pour expliquer doctement qu'il est vraiment absurde de parler de ce dont ils sont justement en train de parler.

Quelques mots en toute sérénité, comme vient de le faire David BELLARD, sur cette demande respectable dont personne ne considère qu'elle se hisse au premier rang des priorités municipales, pas même vous-même, mais qu'en même temps, c'est une question qui honnêtement peut tout à fait se poser.

En effet, la Fédération naturiste internationale définit le naturisme comme "une manière de vivre en harmonie avec la nature, caractérisée par une pratique de la nudité en commun, et qui a pour but de favoriser le respect de soi-même, le respect des autres et celui de l'environnement".

A l'inverse, le nudisme, c'est simplement être nu.

Le naturisme implique donc toute une philosophie, un respect de la nature et de la personne, et ce n'est donc pas, comme j'ai pu le lire depuis ce matin, une négation de la culture et de la civilisation par un retour à l'état primitif.

Il n'y a aujourd'hui à Paris aucun espace public dans lequel la pratique du naturisme est autorisée, et cela alors même que la France est la première destination touristique mondiale pour les naturistes. Tout le monde ne le savait peut-être pas.

A Berlin, dès que le thermomètre passe les 25 degrés, je reconnais que ce n'est pas tous les jours, il n'y a pas tous les jours une canicule à Berlin même si les canicules nous emballent, il est fréquent de voir le parc du Tiergarten, sous les fenêtres mêmes de la Chancellerie fédérale, investi par des hommes et des femmes de tout âge, nus, sans pudeur excessive ni ostentation gênante, dans un pays où on compterait entre 8 et 12 millions de nudistes.

La Maire de Paris est en effet habilitée à autoriser le naturisme dans l'enceinte de certains jardins, parcs et bois parisiens. Cette autorisation devrait être assortie d'un encadrement réglementaire visant à empêcher que cette pratique ne crée de troubles à l'ordre public de nature à menacer la tranquillité et la sécurité des usagers. C'est la raison pour laquelle, comme nous sommes favorables à ce vœu, à une expérimentation de la pratique du naturisme, il nous faudra trouver un espace adapté.

Je ne suis pas sûr qu'il faille commencer par le centre de Paris, par les berges comme j'ai pu l'entendre, même si les berges sont à vous, mais nous pourrions tout à fait imaginer d'autres lieux dans Paris, pourquoi pas des espaces verts ou autres, pourquoi pas un des deux bois, pourquoi pas près d'un lac. Ma collègue Pénélope KOMITÈS et moi-même sommes preneurs de toutes vos suggestions de lieux pour répondre favorablement à votre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Cette intervention rejoindra directement l'album de la Comtesse.

Je crois que le président AZIÈRE qui souhaitait faire une explication de vote n'est pas là. Je n'ai donc pas d'autres demandes d'explications de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 268).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux célébrations de la journée nationale de la laïcité.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la plantation d'un Arbre de la laïcité dans le 2e.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 40 est relatif aux célébrations de la Journée nationale de la laïcité.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci Monsieur le Maire. C'est nettement moins drôle mais peut-être aussi utile pour notre vivre-ensemble.

Notre société est traversée par de nombreuses fractures, et ne nous le cachons pas, la vague d'attentats qu'a subie la France a renforcé ces tensions.

En tant que responsables politiques, nous nous devons de rassembler plutôt que de diviser, d'élever le débat plutôt qu'attirer les peurs, offrir des perspectives plutôt qu'invoquer une perpétuelle sinistrose. Les valeurs qui doivent nous rassembler sont celles de la République. Et même si elle n'a pas sa place sur les frontons de nos mairies et de nos écoles, la laïcité doit être un socle commun. Malheureusement, l'usage fait de ce concept est aujourd'hui dénaturé. Je pense à l'utilisation par certains groupes extrémistes qui font de la laïcité l'expression d'une volonté d'oppression.

C'est pourquoi nous devons rappeler le véritable sens et l'origine de la laïcité française. La célébration de sa loi fondatrice, celle de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, serait un moyen pertinent de faire une pédagogie nécessaire.

Sur le modèle d'un projet proposé lors du budget participatif et dont les modalités de mise en œuvre ont été votées à l'unanimité du Conseil du 2e arrondissement, nous vous proposons de célébrer la loi du 9 décembre 1905 dans tous les arrondissements parisiens.

Il s'agirait d'organiser un moment solennel mais également pédagogique dont le choix des modalités et d'organisation serait laissé aux maires d'arrondissement: arbre de la laïcité, ateliers, expositions, il me semble que chaque idée est la bienvenue pourvu qu'elle redonne du sens à la valeur fondamentale qui est la sienne.

Je vous remercie en vous disant que l'on aurait pu aussi demander que la Ville de Paris accorde... enfin bref, vous m'avez compris!

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Non. Pouvez-vous préciser ?

M. Jean-Bernard BROS. - La citoyenneté d'honneur pour la laïcité.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Il y a deux vœux.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Non, j'ai le vœu n° 40.

Les vœux n° 40 et 41 ?

Vous l'avez présenté ? Non ?

Je donne donc la parole à Mme Fadila MÉHAL pour présenter le vœu n° 41.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci.

Chers collègues.